

Paris, le 08 février 2016

Formation supplémentaire de 500.000 demandeurs d'emploi – Se donner les moyens d'une ambition partagée !

Grâce à leur **capacité de réaction rapide** et à leur **forte proximité avec les entreprises**, les organismes privés de formation adhérents de la FFP, qui accueillent chaque année plus de 3 millions de personnes de tous statuts et de tous niveaux de qualification, peuvent former **150.000 demandeurs d'emploi supplémentaires en 2016**.

Pour que ces formations renforcent véritablement l'employabilité des personnes qui en bénéficieront, la FFP appelle à :

1° Etre au plus près des besoins des employeurs et des individus (évitons les « stages-parking » !)

Les formations financées doivent **garantir des taux élevés d'insertion dans l'emploi** :

- | **en étant en lien avec des métiers en tension** (métiers de l'informatique et du numérique, de la santé, du tourisme, du transport, de la logistique, de l'hôtellerie-restauration, des services à la personne etc.).
- | **et/ou en permettant l'acquisition de compétences transverses et transférables** entre les métiers (gestion de projet, relation client, prise de parole en public etc.), qui sont désormais essentielles à l'employabilité, y compris pour les moins qualifiés¹.

Elles doivent également **favoriser le mieux-disant au service de formations individualisées, adaptées au projet professionnel de chacun des bénéficiaires et mobilisant des modalités pédagogiques innovantes et efficaces (mixte présentiel/distanciel)**. Cela suppose :

- | **un effort financier supérieur au milliard d'euros annoncé par l'Etat**. La formation de 500.000 demandeurs d'emploi coûte aujourd'hui plus de 4 milliards d'euros par an.
- | **un respect total des règles de la concurrence dans l'attribution des marchés**.

2° Fluidifier les parcours de formation des demandeurs d'emploi pour réduire le délai d'accès à la formation

La durée moyenne d'entrée en formation d'un demandeur d'emploi est aujourd'hui de 6 à 8 mois. Pour réduire ce délai, la FFP préconise :

- | **une forme d'auto-prescription contrôlée, basée sur une validation a posteriori, pour permettre à Pôle Emploi de concentrer ses efforts d'accompagnement sur les publics les moins autonomes**. Les demandeurs d'emploi doivent pouvoir prendre l'initiative d'effectuer une formation, à la condition que l'organisme soit engagé dans une démarche qualité (OPQF, NF, ISO) et réponde à un certain nombre de prérequis.
- | **d'élargir les certifications pouvant être financées par le Compte Personnel de Formation (CPF)** pour permettre l'accès à des formations plus courtes et déconnectées du calendrier scolaire. Toutes les certifications reconnues par la Commission Nationale des Certifications Professionnelles (CNCP) doivent être temporairement rendues éligibles au CPF.

« La formation professionnelle est un levier majeur de l'employabilité. Notre Fédération sera totalement mobilisée pour la réussite de cet effort collectif, en collaboration avec les services du Ministère du Travail et de l'ensemble des parties prenantes » rappelle Jean WEMAËRE, le Président de la FFP. « Ayons une vision innovante et exigeante de la formation professionnelle pour garantir de manière pragmatique le développement de compétences durables et utiles sur le marché du travail ! »

¹ Groupe Terra Nova présidé par Mathilde LEMOINE, « Entrer et rester dans l'emploi, un levier de compétitivité, un enjeu citoyen » (juin 2014)

Contact Presse : Yasmine Boulos - 01 44 30 49 16 - yboulos@ffp.org

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente près de 550 organismes de formation privés et leurs 2000 établissements. Depuis vingt ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaire cumulé de près de 2 milliard d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.